



## VIOLENCE FAMILIALE ET ARMES DE PETIT CALIBRE

16 DAYS OF ACTIVISM AGAINST GENDER-BASED VIOLENCE  
 16 DÍAS DE ACTIVISMO CONTRA LA VIOLENCIA DE GÉNERO  
 16 JOURS D'ACTIVISME CONTRE LA VIOLENCE DE GENRE  
 25 NOV - 10 DEC <http://16dayscwgl.rutgers.edu>

16  
DAYS

par le Réseau des femmes d'IANSA et le Centre pour le leadership mondial des femmes

**La prolifération des armes de petit calibre et leur rôle dans la violence familiale.** Sur les près de 900 millions d'armes de petit calibre en circulation dans le monde aujourd'hui, plus de 75 % sont dans les mains de particuliers – majoritairement des hommes – et conservées à la maison. D'après l'Étude de 2013 sur les armes de petit calibre, entre 2004 et 2009, seuls 10 % des 526 000 personnes par an en moyenne qui connaissent une mort violente – par tir d'armes automatiques, de mortier et autres armes meurtrières – meurent dans des conflits en Syrie, au Mali, en Afghanistan ou ailleurs. En fait, 90 % des morts violentes sont dues à la présence et à l'utilisation d'armes de petit calibre loin des champs de bataille.

Il devient toujours plus évident que le plus grand risque de violence armée pour les femmes du monde entier n'est pas dans les rues ou sur les champs de bataille, mais dans leur propre foyer. Dans le monde entier, quelle que soit la classe sociale, la race ou la caste, la religion ou la région, des hommes font subir à leurs partenaires intimes des violences physiques ou psychologiques et, dans bien des cas, les deux.

De fait, les meurtres familiaux représentent la seule catégorie d'homicides où les victimes sont plus souvent des femmes que des hommes. Lorsqu'une femme est tuée chez elle, le plus probable est qu'elle l'a été par son compagnon ou un parent masculin, souvent avec des antécédents connus de violence familiale. La violence par les armes à feu peut faire partie du cycle d'intimidation et d'agression auxquels beaucoup d'hommes soumettent leur partenaire intime. Pour chaque femme tuée ou blessée par arme à feu, bien plus sont menacées.

Anna Alvazzi del Frate, directrice de recherche de l'Étude, confirme qu'armes à feu et violence familiale forment une combinaison mortelle. Le rapport cite des études de plusieurs pays montrant que de 40 % à 70 % des femmes assassinées le sont par un partenaire intime. Les femmes risquent trois fois plus de mourir de mort violente s'il y a une arme à feu à la maison. Ainsi, en France et en Afrique du Sud, une femme sur trois tuées par leur mari l'est par balle. Aux USA, la proportion est de deux sur trois.

On considère généralement le foyer comme un lieu sûr, mais s'il y a une arme à feu, le risque de décès est multiplié. Il est normal, lorsque l'on examine les crimes violents, de se concentrer sur le rôle des armes de petit calibre illégales. Cependant, la plupart des armes utilisées dans les homicides familiaux sont légales. Il est important aussi d'examiner l'usage abusif des armes à feu dans le secteur de la sécurité, y compris par des policiers et des soldats qui ne sont pas en service. « Il me disait 'Tu vas faire ça ou autrement...' et il allait à l'armoire à fusils », a déclaré l'épouse d'un soldat américain aux chercheurs.

La Campagne des 16 jours continue de se concentrer sur un aspect grave de la prolifération des armes de petit calibre : les morts et les blessés imputables à la présence de telles armes à la maison. On reconnaît de plus en plus cet aspect de la violence armée et on s'y attaque de plus en plus aussi dans le monde.

**Confiscation des armes à feu en Turquie :** « En avril 2013, la ministre de la Famille et de la Politique sociale, Fatma Şahin, a annoncé que depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la prévention de la violence contre les femmes en mars 2012, les armes de 15 000 hommes violents avec des femmes ont été confisquées par mesure de protection [...] Elle a ajouté que la police a confisqué les armes non seulement d'hommes violents à l'égard de femmes, mais aussi d'hommes qui risquent d'être violents [...] « Notre message est clair, a déclaré la ministre. Si vous n'êtes pas capable de maîtriser votre colère, vous n'avez plus droit à une arme. Notre position est très claire. »

Extrait de « Sahin: Guns of 15,000 abusive men seized under domestic violence law » *Today's Zaman*. <http://www.todayzaman.com/news-312614-sahin-guns-of-15000-abusive-men-seized-under-domestic-violence-law.html>

**Dans certains États, le droit de porter une arme l'emporte sur les ordonnances de protection :** « Le juge avait interdit à M. Holten de s'approcher à moins de deux pâtés de maisons de chez son ex-femme et imposé plusieurs autres restrictions. Mais il ne lui a pas ordonné de rendre ses armes [...] Environ 12 heures après que la décision du juge lui a été signifiée, M. Holten guettait le retour de son ex-femme chez elle, accompagnée de leurs deux enfants. (Suite)

## Actions proposées

**La campagne 'Désarmer la violence domestique' (Réseau des femmes d'IANSA).** Première campagne internationale qui s'attaque à l'un des aspects les plus graves et les moins connus de la violence contre les femmes, à savoir les morts et les blessés dus à la présence d'armes à feu à la maison. Pour en savoir plus, allez à : [http://www.iansa-women.org/disarm\\_dv](http://www.iansa-women.org/disarm_dv)

**Militer.** Désarmez les auteurs de violence familiale. Réclamez des lois sur la violence familiale qui exigent la confiscation des armes à feu. Au minimum, la police devrait consulter la conjointe ou l'ex-conjointe avant d'approuver une demande de permis de détention d'armes. L'Australie, le Canada, l'Afrique du Sud et Trinité-et-Tobago font partie des pays qui ont harmonisé leurs cadres juridiques sur la délivrance de permis de détention d'armes et la violence conjugale. Ces lois définissent et reflètent des valeurs et renforcent plus particulièrement celles de la non-violence. Elles peuvent, de plus, faire une réelle différence. Le Canada a durci sa législation sur les armes en 1995 et en 2003, le taux de meurtres par arme à feu avait déjà baissé de 15 % globalement et 40 % pour les femmes.

**Traiter la violence familiale et des partenaires intimes comme un crime sérieux et protéger et soutenir les femmes qui la signalent.** Souvent, les femmes ne signalent pas la violence infligée par un partenaire intime, soit parce qu'elles ont trop peur, soit parce qu'elles n'ont pas accès à la police ou à la justice. Les gouvernements doivent faire en sorte que la justice pénale encourage les femmes à signaler la violence au foyer, les soutienne lorsqu'elles le font et sanctionne les auteurs de cette violence.

**Former les responsables de l'application de la loi à réagir face à la violence armée familiale et des partenaires intimes.** Les services de police locaux sont souvent les premiers à réagir et à intervenir en cas de violence familiale. La police devrait être formée à réagir à ce type de violence avec tact et efficacité et dans le respect des lois.

**Exiger que toutes les armes à feu soient conservées en lieu sûr.** Les propriétaires d'armes à feu devraient être tenus de conserver leurs armes en lieu sûr et de garder les munitions séparément. Au Bélarus, les armes à feu doivent être gardées dans des boîtes fermées à clé, démontées et non chargées, et les munitions doivent être rangées séparément.

(Suite) Armé d'un petit fusil semi-automatique acheté quelques mois plus tôt, il est sorti de sa voiture et, tout en hurlant qu'il allait la tuer, il lui a ordonné, canon enfoncé dans les côtes, de rentrer dans la maison [...] « Je me rappelle avoir pensé 'les flics, j'ai besoin des flics' », a-t-elle écrit plus tard dans une déclaration à la police. « Il va me tuer dans ma propre maison. Je vais mourir! »

Cependant, Mme Holten a réussi à composer le 911 sur son cellulaire et à glisser l'appareil sous une couverture sur le sofa. L'entendant supplier qu'on ne la tue pas, la standardiste a vite envoyé des policiers sur place. Les voyant monter les escaliers armes au poing, M. Holten s'est rendu. Ils ont trouvé Mme Holten, recroquevillée par terre, terrorisée. »

Extrait de Luo, Michael. « In Some States, Gun Rights Trump Orders of Protection », *The New York Times*, 17 mars 2013, [http://www.nytimes.com/2013/03/18/us/facing-protective-orders-and-allowed-to-keep-guns.html?ref=michaelluo&\\_r=0](http://www.nytimes.com/2013/03/18/us/facing-protective-orders-and-allowed-to-keep-guns.html?ref=michaelluo&_r=0)

## Ressources

- Adelman, Madelaine (2003). « The Military, Militarism, and the Militarization of Domestic Violence », dans *Violence Against Women*, vol. 9, n° 1118, <http://vaw.sagepub.com/content/9/9/1118>
- Family Violence Prevention Fund. « The Facts on Guns and Domestic Violence », [http://www.futureswithoutviolence.org/userfiles/file/Children\\_and\\_Families/Guns.pdf](http://www.futureswithoutviolence.org/userfiles/file/Children_and_Families/Guns.pdf)
- Guns and Domestic Violence, Gun Policy News : [http://www.gunpolicy.org/firearms/topic/guns\\_and\\_domestic\\_violence](http://www.gunpolicy.org/firearms/topic/guns_and_domestic_violence)
- Hemenway, David (2011). « Risks and Benefits of a Gun in the Home », *American Journal of Lifestyle Medicine*, <http://ajl.sagepub.com/content/early/2011/02/01/1559827610396294.full.pdf+html>
- IANSA Women's Network (2009). « Disarm Domestic Violence: Key Initial Findings », <http://www.iansa-women.org/node/238>
- Infer Trust (2010). « Armed Domestic Violence », [http://www.infertrust.org/armed\\_domestic\\_violence.asp](http://www.infertrust.org/armed_domestic_violence.asp)
- NGO Committee on Disarmament, Peace & Security. Resources on Small Arms and Light Weapons, Arms Trade. [http://disarm.igc.org/index.php?view=article&catid=49%3Aresources&id=152%3A-small-arms-and-light-weapons-arms-trade-&option=com\\_content&Itemid=41](http://disarm.igc.org/index.php?view=article&catid=49%3Aresources&id=152%3A-small-arms-and-light-weapons-arms-trade-&option=com_content&Itemid=41)
- SAFER-Net: Small Arms/Firearms Education and Research Network, Ryerson University, <http://www.ryerson.ca/SAFER-Net>
- Small Arms Survey 2013: Everyday Dangers, <http://www.smallarmssurvey.org/de/about-us/highlights/highlight-yb13.html>
- Vetten, Lisa (2006). « Mapping the Use of Guns in Violence against Women: Findings from three studies », Institute for Security Studies, <http://www.seesac.org/res/files/failovi/211.pdf>
- Violence Policy Center. « Facts on Firearms and Domestic Violence », [http://www.vpc.org/fact\\_sht/domviofs.htm](http://www.vpc.org/fact_sht/domviofs.htm)